

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX**30 mars 2022****Procès-verbal**

- Présidence :** Mme Sophie Tritten
- Conseil général :** **48** Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es
(selon listes des présences annexées)
- Excusés :** M. Nathan Rosa
- Conseil communal :** M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Julien Gremaud et José Nieva

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

En tout premier lieu, elle adresse, au nom de Conseil général, ses félicitations à M. Fabien Schafer, syndic, pour sa nomination en qualité de lieutenant de préfet de la Gruyère.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 14 mars 2022 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 11 du 18 mars 2022 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Pour information, Mme Sarah Corpataux du cercle de Le Glèbe a annoncé sa démission le 20 mars dernier, l'organisation du remplacement de cette élue est assurée par le secrétariat général ; la procédure est en cours.

Une minute de silence est observée en hommage à M. André Reynaud, papa de M. Jacques Reynaud, conseiller général et de M. Philippe Reynaud, conseiller communal de Vuisternens-en-Ogoz lors de la précédente législature.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021
2. Crédit d'engagement
 - 2.1 Rueyres-st-Laurent – assainissement de la Route du Glèbe
3. Réponse à la proposition de Léo Bulliard et Julien Gremaud, Farvagny, demandant un congé paternité de 4 semaines, respectivement 20 jours, pour le personnel communal (30 mars 2021)
4. Réponse à la proposition de Frédéric Oberson, Catherine Balmer, Philippe Dougoud, Michel Brunisholz et Dominique Castella demandant une modification des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux (30 mars 2021)
5. Réponse à la proposition de Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant de préparer et faire voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens et de faire voter les crédits d'investissement nécessaires pour la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-st-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard un an après la finalisation de l'étude en cours (6 octobre 2021)
6. Informations et communications du Conseil communal
7. Informations et communications du Bureau
8. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021?

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. **Crédit d'engagement**

2.1 Rueyres-st-Laurent – assainissement de la Route du Glèbe

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Des remerciements sont adressés au Service technique pour le travail apporté dans ce dossier.

Le Dicastère souhaite apporter quelques précisions en complément du message du Conseil communal.

La priorité est donnée afin que la route puisse à nouveau être utilisée avant l'été et la première phase consiste à la réalisation d'une paroi berlinoise dont le coût est pareil si la route n'est utilisée que par des piétons ou cycliste ou alors également par des véhicules. Il a été décidé de ne demander aucune variante et de faire en sorte qu'elle puisse être utilisée dans les deux sens.

La première phase terminée, il est nécessaire de laisser la route se stabiliser durant près de deux ans et ensuite de procéder à la deuxième phase qui consiste à refaire toutes les canalisations. Ces travaux débuteront fin 2023, début 2024.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo, art.72), la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

Le 15 juillet 2021, la Route du Glèbe reliant Rueyres-St-Laurent à Villarsel-le-Gibloux a été fortement endommagée par les intempéries répétées de l'été 2021. Elle est fermée à la

circulation depuis cet incident.

Le 6 octobre 2021, la commission financière a préavisé favorablement le crédit d'étude de CHF 95'000.- pour la réfection de cette route avec une demande que l'étude propose différentes alternatives.

Le crédit d'engagement pour l'assainissement de la Route du Glèbe à Rueyres-St-Laurent se monte à CHF 1'800'000.- et les travaux se feront en deux étapes. La première phase se déroulera printemps-été 2022 (construction d'une paroi berlinoise clouée et réfection provisoire pour rétablissement de la circulation) et pour un coût de CHF 510'000.-. La deuxième phase se déroulera durant l'automne 2023-printemps 2024 et assainira la route (nouveau collecteur d'eaux claires et drainages – réfection complète de la route) et le coût est estimé à CHF 1'290'000.-. Le financement sera assuré par un emprunt de CHF 1'800'000.-.

La commission financière préavisé favorablement ce crédit d'engagement en relevant tout de même que sa demande de différentes alternatives n'a pas été entendue.»

Discussion :

M. Valentin Favre représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle est favorable au crédit d'engagement pour la route d'assainissement de la Route du Glèbe et tient à souligner le montant important pour la réfection de cette route. Il est soucieux que la stabilité sur toute la longueur du tronçon soit garantie par les futurs travaux. Il est demandé la mise en place d'un marquage de piste cyclable dans le sens de la montée en direction de Rueyres-st-Laurent afin de promouvoir et d'assurer la sécurité des usagers de deux-roues.

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Le cercle reconnaît la nécessité d'assainir la route du Glèbe afin de rétablir l'usage de cette route utilisée par un grand nombre d'habitants de notre commune et se rallie aux remarques et questions de la commission financière.

Mme Catherine Ducrest Rossens à titre personnel

La question se pose à savoir pourquoi il n'y a pas eu d'autres solutions demandées du fait que la commission financière demandaient d'autres alternatives.

M. Gilles Barras représentant une majorité du cercle de Farvagny

Lors de l'approbation du crédit d'étude, le cercle de Farvagny demandait d'être attentif au tonnage autorisé des véhicules, notamment l'interdiction des poids lourds.

M. Yves Rumo

Pour répondre aux différentes questions :

Le bureau Geolina confirme que la stabilité sur toute la longueur du tronçon est garantie.

Concernant les différentes variantes, il n'est pas possible d'échapper à la paroi berlinoise, elle doit être faite. Choisir une autre variante ne diminuerait pas le coût. Pour la deuxième phase qui consiste aux remplacements des canalisations, il n'y a pas d'autre variante possible.

Une piste cyclable n'est pas envisageable, la largeur de la route n'est pas suffisante.

Il n'est pas non plus envisagé d'interdire les poids lourds, en effet, cette route est beaucoup utilisée par les agriculteurs de la région et un transport agricole peut aller jusqu'à 30 tonnes.

M. Valentin Favre rend attentif qu'il ne s'agit pas d'une piste cyclable mais d'un marquage au sol afin de garantir la sécurité.

M. Yves Rumo en prend note et ce point sera discuté lors de la mise en route de ces travaux.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- pour l'assainissement de la Route du Glèbe tel que présenté ?

Le crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- est accepté à l'unanimité

3. **Réponse à la proposition de Léo Bulliard et Julien Gremaud, Farvagny, demandant un congé paternité de 4 semaines, respectivement 20 jours, pour le personnel communal (30 mars 2021)**

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal par courriel du 8 mars 2022.

M. Léo Bulliard, cosignataire

« Je donne réponse en mon nom étant donné que mon collègue co-auteur a rejoint entre temps l'exécutif.

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et en prends note. Je regrette évidemment que cette mesure ne puisse pas être appliquée. Considérant le oui écrasant que le Conseil général avait apporté à cette proposition, j'émet le souhait que le projet de règlement communal sur le personnel retienne un congé paternité de 20 jours ouvrables plutôt que les 15 inscrits dans la loi cantonale. »

Discussion :

M. Frédéric Castella représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle a pris note de la réponse du Conseil Communal à la proposition et des arguments avancés. Il est rappelé que cette proposition avait été acceptée le 30 mars 2021, et avait même fait l'objet d'un article dans La Liberté. Le cercle aimerait que le Conseil Communal s'engage de façon plus nette dans la mise en œuvre de cette modification, notamment avec un délai plus précis que "au cours de cette législature". Le cercle est conscient que la rédaction d'un règlement du personnel représente une charge importante, il invite le Conseil Communal, si nécessaire, à faire appel à un intervenant externe pour le seconder dans cette tâche.

4. **Réponse à la proposition de Frédéric Oberson, Catherine Balmer, Philippe Dougoud, Michel Brunisholz et Dominique Castella demandant une modification des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux (30 mars 2021)**

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal par courriel du 8 mars 2022.

Mme Catherine Balmer, cosignataire

« Je remercie le Conseil communal d'avoir informé les membres du Conseil général des étapes qui jalonnent la préparation des modifications des règlements des eaux.

Nous lisons que des préavis manquent, en particulier celui de la Surveillance des prix, et d'autre part que -je cite- « le Conseil communal a donc pris en compte cette proposition et procédé aux démarches utiles dans ce fastidieux dossier » fin de citation.

Or, il manque quelques étapes pour que les membres du Conseil général puissent, en connaissance de cause, apprécier dans quelle mesure le Conseil communal a pris en compte la proposition :

- *avoir sous les yeux les règlements modifiés, pouvoir les étudier, que ce soit de manière individuelle ou en groupe, et les comparer avec les éléments présentés dans le texte de la proposition ;*
- *recevoir les explications de leur représentant, membre de l'actuelle commission « eau », au besoin les réponses à leurs questions.*

Dès lors, je considère que le Conseil communal n'a pas donné une réponse, mais une information de la situation actuelle, ce qui est compréhensible vus les préavis manquants.

A la page deux du document intitulé « Réponse du Conseil communal aux propositions formelles du Conseil Général », nous pouvons lire -je cite- « dès lors, nous sommes contraints de reporter **cette demande de décision** à la séance du Conseil général du 30 ou 31 mai 2022 » -fin de citation-.

Il serait judicieux que nous y lisions : dès lors, nous sommes contraints de reporter **la réponse à cette proposition** à la séance du Conseil général du 30 ou 31 mai 2022. »

Discussion :

Néant.

5. **Réponse à la proposition de Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant de préparer et faire voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens et de faire voter les crédits d'investissement nécessaires pour la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-st-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard un an après la finalisation de l'étude en cours (6 octobre 2021)**

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal par courriel du 8 mars 2022.

M. Florian Clerc

Des remerciements sont adressés au Conseil communal pour sa réponse et son engagement à faire avancer au plus vite les projets de modération de trafic dans nos villages.

Il est pris note que le crédit pour le village de Magnedens sera soumis prochainement. Il souhaite également avoir une planification plus précise pour les étapes du haut Gibloux alors que les études sont en cours.

Discussion :

Néant.

6. **Informations et communications du Conseil communal**

- Chantier école de Rossens, M. Julien Gremaud

« Les travaux liés à l'école de Rossens vont bon train.

La commission de bâtisse et les différentes personnes impliquées dans ce projet, que ce soit au niveau du Conseil communal ou du Service technique, ont travaillé ces derniers mois avec nos différents mandataires (notamment avec le bureau ACE, architecte lauréat et le bureau Lateltin & Monnerat, bureau d'architecte responsable de la direction des travaux) afin de pouvoir continuer à faire avancer ce projet.

Vous avez certainement vu passer la mise à l'enquête des pavillons provisoires, qui seront installés au début du mois de juin 2022. Le but sera de pouvoir commencer le déménagement des locaux lors de la dernière semaine d'école. Le début des travaux à proprement dit est prévu au mois d'août 2022.

Après discussion avec nos prestataires, il a été décidé de fermer tout le secteur « à risque » (soit le secteur du passage de la grue), tout en laissant un maximum de place de jeu pour les enfants. De cette décision découle également le fait que les locaux de l'école seront entièrement fermés pendant toute la durée des travaux. La salle de psychomotricité, la salle des maîtres, la bibliothèque et la salle de paroisse devront donc être déplacées ; le Syndic et moi-même sommes en train d'arriver à bout touchant des démarches pour les déplacements prévus. Nous aurons plus d'informations à vous transmettre d'ici les séances du mois de mai

2022. Enfin, le Dicastère en charge des écoles fera une communication à tous les parents et les partenaires dans le courant du mois de juin, pour donner toutes les informations nécessaires.

Au niveau financier, nous n'avons pour l'instant pas encore de retour à vous faire, dans la mesure où les premières soumissions sont parties récemment et que nous attendons leur retour dans le courant du mois de mai. Nous avons cependant eu une bonne nouvelle concernant les subventions, qui se révèlent être au niveau de ce que nous avons prévu. Pour ce qui est du planning, je peux d'ores et déjà vous informer que celui-ci a été quelque peu revu. En raison de la pandémie de COVID et des incertitudes liées à celles-ci, nous avons pris la décision de prévoir une fin des travaux durant les vacances au mois d'octobre ou de décembre 2023.

Pour ce qui est du bâtiment A de l'école de Rossens, je reviendrai vers vous dans le courant du mois de mai 2022. Nous avons effectué tous les travaux préparatoires nécessaires et sommes actuellement en train de procéder aux différentes démarches qui me permettront de requérir un crédit de projet auprès de vous au mois de mai. Le planning défini est que les travaux sur le bâtiment A débutent sitôt que les travaux du bâtiment B seront terminés (prévision : octobre ou décembre 2023 pour rappel), et que les deux bâtiments de l'école de Rossens soient prêts pour la rentrée scolaires 2024-2025 (soit en août 2024). »

- Réforme des sapeurs-pompiers « Pompiers 2020+ », M. Fabien Schafer
« Cette réforme a fait l'objet de nombreuses réactions, souvent reportées dans la presse, tout au long de ces dernières semaines. Aussi, le Conseil communal apporte les rappels et précisions suivantes :

Cette réforme vise un changement de paradigme avec une organisation pensée au niveau cantonale et par région ; notre commune est rattachée au district de la Sarine.

Les principaux principes de la réforme sont les suivants :

- principe de milice conservé ;
- bases de départ déterminées par rapport aux risques à couvrir ;
- les moyens dépendront des missions attribuées à la base de départ ;
- répartition simple et claire des charges : en gros, le matériel est fourni par l'ECAB tout comme les véhicules équipés ; les infrastructures restent de la responsabilité des districts (et donc des communes) ;
- certains frais seront mutualisés au niveau cantonal (notamment les interventions interdistricts) ;
- regroupement des communes par région au sein d'une association de commune.

La loi oblige le district de la Sarine à se regrouper et mettre en œuvre la loi d'ici au 1er janvier 2023 ; au lieu de créer une nouvelle association, il a été décidé d'utiliser l'association existante, à savoir le RSS.

Ce dernier travaille depuis l'automne dernier à la mise en œuvre concrète de ces travaux ; sur le terrain, le travail et rapprochements nécessaires ont lieu (notamment entre les corps de Gibloux et Hauterive FR) et le regroupement pourra être effectif au 1er janvier 2023 ; sur le plan administratif, les travaux se poursuivent, notamment les aspects financiers, et le calendrier prévoit une solution consensuelle d'ici la fin du printemps, solution qui pourra être mise en consultation auprès des exécutifs communaux.

Le nouveau cadre sera ensuite proposé à l'Assemblée des délégués du RSS puis cela nécessitera une modification des statuts, de nouveaux objectifs étant attribués au RSS ; cette modification des statuts devra être soumise à votre grémium à l'automne.

Concrètement, pour la commune de Gibloux, nous disposons à ce jour de deux corps :

- le CSP Gibloux, regroupant les sapeurs des anciennes communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz ;
- le CSPi Gibloux-Nord regroupant les sapeurs de l'ancienne commune du Glèbe ainsi que celles de Massonnens et Villorsonnens.

La réforme implique que nous serons organisés en région à l'avenir : à savoir le territoire de la commune de Gibloux et Hauterive FR ; la base de départ arrêtée par la CDIS (commission cantonale compétente) pour la région du Gibloux est la caserne de Farvagny-le-Grand.

A noter que la convention liant la Commune de Gibloux à celles de Massonnens et Villorsonnens a également été résiliée pour fin 2022 ; la réforme « Pompiers 2020+ » aurait de toute manière redistribué les cartes.

Les communications se feront d'abord en direct par les Etats-Majors avec leurs sapeurs, puis une communication des autorités communales leur parviendra à la fin du printemps pour leur expliquer officiellement l'organisation projetée et les choix qui leur sont proposés.

De manière générale, il faut faire preuve de pragmatisme et assurer autant que possible la continuité pour conserver les forces sur le terrain ; au-delà de toute théorie de bureau ou politique, ce qui reste primordial est d'avoir suffisamment d'hommes et de femmes membres des sapeurs-pompiers pour relever les défis quotidiens ; l'année 2021 vécue par notre Commune prouve à quel point cette ressource est précieuse.

Pour vous rassurer tout de même, nous avons la chance à Gibloux d'avoir, grâce à la fusion, déjà fusionné une grande partie des anciens corps formant aujourd'hui le CSP Gibloux et pu développer un véritable esprit d'équipe, les sapeurs étant fédérés ; nous poursuivrons le travail dans ce sens pour intégrer les nouveaux territoires et le Conseil communal remercie les commandants et leur état-major pour l'important travail fourni.

Au surplus tous les détails (aspects financiers / prestations des pompiers / taxes / etc.) sont en cours de traitement, de sorte qu'il ne peut pas être donné plus d'informations en l'état ; celles-ci interviendront au cours de l'année 2022 et en tous les cas lorsque ce point sera formellement soumis à votre Conseil général. »

- Guerre en Ukraine, M. Fabien Schafer

« Personne ne peut rester insensible à cette tragédie qui se déroule sur sol européen et qui frappe violemment le peuple ukrainien. Beaucoup d'initiatives privées ont été mises sur pied pour apporter une aide sous différentes formes et nous les félicitons.

En particulier, ce conflit entraîne de nombreuses conséquences dont un mouvement migratoire de grande ampleur. Si la majorité des migrants ont été accueillis par la Pologne pour l'heure, la Suisse connaîtra selon la Confédération bientôt une situation de saturation de ses centres fédéraux. Dans ce contexte, le canton nous a transmis cette semaine un point de situation, estimant que de nombreuses personnes fuyant la guerre se réfugieront ces prochaines semaines et mois en Suisse. Un état-major de crise intitulé « Ulysse » a été mis sur pied avec notamment une représentation des communes.

Au niveau de la Commune, nous restons à l'entière disposition du Canton, respectivement de la Confédération, l'organisation et les directives ne pouvant venir que de ces collectivités compétentes afin d'agir de la manière la plus efficace, circonstanciée et cohérente possible. Selon les informations cantonales, un mémento à l'attention des communes est en cours de finalisation et nous sera prochainement communiqué. Nous nous permettons de rappeler quelques directives du Canton que vous pouvez sans autre transmettre aux personnes qui vous interpelleraient :

- les personnes en provenance d'Ukraine doivent s'adresser à ORS Service SA, section Fribourg ;
- la scolarisation des enfants est prévue selon les directives à suivre de la DFAC ; il faut cas échéant s'adresser aux directions d'école ;
- le statut de protection S est octroyé à toute personne en provenance d'Ukraine touchée par la guerre ; les personnes concernées doivent s'annoncer auprès du SEM dans les 90 jours suite à leur arrivée ;
- toute initiative privée, en particulier celle de grande ampleur, doivent être communiquées à la Commune afin que nous puissions faire le relai avec le canton ; le Canton insiste sur la nécessité de passer par les canaux officiels pour assurer le soutien utile aux personnes concernées, tant sur un plan administratif que logistique.

Voilà pour quelques points d'informations ; au surplus, nous vous invitons à vous référer aux communications du canton, respectivement de la Confédération.

Cela étant, le Conseil communal a d'ores et déjà décidé de s'aligner sur les mesures cantonales en attribuant CHF 1.- par habitant en faveur de cette cause, par un versement à la Chaîne du Bonheur.

Cette actualité a également fait ressurgir un certain nombre d'interpellations en matière d'abris de protection civile ou de mesures contre le risque nucléaire. Pour les détails, nous renvoyons aux communications claires et circonstanciées de la Confédération et du Canton, dont le lien a été indiqué sur le site internet de la Commune.

Nous nous permettons juste un rappel au vu des interpellations que nous avons enregistrées : la question de savoir dans quel bunker doivent se réfugier les habitants en cas de conflit ou autre risque est de compétence cantonale ; c'est seulement en cas d'activation – à savoir de risque confirmé et de déclenchement du plan par la Confédération – que le canton attribuera formellement une place à chaque citoyen, étant rappelé que le taux de couverture national est supérieur à 100%. »

- Etat-Major de la Commune de Gibloux, M. Fabien Schafer

« Lors de la présentation du premier Plan de législature de l'histoire de notre Commune en décembre dernier, nous vous avons présenté notamment les mesures à prendre du point de vue de l'optimisation de l'organisation communale suite à l'audit. Un certain nombre d'EPT supplémentaires ont ainsi été acceptés par votre grémium dans le cadre du budget 2022. Une information circonstanciée et globale a été faite au personnel.

Nous avons poursuivi le travail dans ce sens et avons tout d'abord nommé formellement le nouvel Etat-Major de la Commune, correspondant aux Chefs de Service :

- *Brigitte Cottet, secrétaire générale, Cheffe du Service administratif général et Cheffe de l'Etat-Major ;*
- *Laurent Chammartin, Chef du Service des Finances ;*
- *Antoinette Clerc, Cheffe du Service Population ;*
- *Patrick Eltschinger, Chef du Service Technique.*

Avec ce grémium, le CoPil a poursuivi les travaux de mise en œuvre de cette optimisation, ce qui reste une tâche importante, avec l'objectif de pouvoir mettre en œuvre concrètement les Services et les Sections au 1er janvier 2023 au plus tard. Le fonctionnement actuel va donc petit à petit et de manière progressive migrer vers la nouvelle organisation. La priorité doit être donnée à l'engagement de ressources supplémentaires pour permettre aux membres de l'Etat-Major de véritablement prendre leur rôle et assumer l'ensemble du programme ambitieux que nous avons fixé dans le Plan de législature. Aussi, je vous informe que le Conseil communal a accepté la mise au concours de nombreux postes, notamment :

- *des collaborateurs administratifs / des collaboratrices administratives ;*
- *des Chef-fe-s de projet ;*
- *des employé-e-s d'administration ;*
- *ainsi que quelques postes qui seront repourvus par voie interne.*

Ne soyez donc pas surpris en voyant dans quelques jours une annonce conséquente avec la mise au concours de ces postes : nous concrétisons cette augmentation d'EPT.

Voilà pour les informations du moment, je cède la parole à Madame Brigitte Cottet, Secrétaire générale. »

Mme Brigitte Cottet, secrétaire générale et cheffe de l'Etat-major

« Permettez-moi en préambule de poser le cadre général qui a amené à l'organisation actuelle du fonctionnement de l'Administration communale. Le terme « Administration » sera à retenir, tout au long de mon intervention, dans son sens large à savoir tous les services communaux tant administratifs que d'exploitation.

La population de Gibloux a décidé la fusion des communes le 30 novembre 2014. Sous la conduite d'un comité de pilotage formé des syndicats de l'époque, et en parallèle des cinq Conseils communaux en place, différents groupes de travail ont œuvré tout au long de l'année

2015 sur certains thèmes afin d'être des forces de propositions. La responsabilité décisionnelle a, en règle générale, été laissée au futur Conseil communal de Gibloux. Les quelques décisions de mise en œuvre se sont limitées au strict minimum, par exemple les contrats standards pour le personnel (sans cahier des charges), le choix du fournisseur informatique ainsi que les contrats d'assurance.

Le personnel des anciennes communes ont eu la charge en 2015 de « clôturer définitivement » leur entité en parallèle des réflexions d'organisation de la future commune. Aucun mandat d'appui externe de conduite de projet ni de dotation supplémentaire n'a été mis à disposition des administrations. La mise à jour correcte des dossiers administratifs pour leur « passation » a tout simplement été impossible. En matière financière, les comptes et les facturations annuelles restaient bien évidemment ouverts au 31 décembre, dans un état provisoire. C'est peu dire que la Commune de Gibloux était très proche du point « zéro » au 1^{er} janvier 2016.

La nouvelle Administration communale de Gibloux a commencé son activité le 4 janvier 2016 par des déménagements. Les dossiers et postes de travail des cinq anciens secrétariats ont dû être « dispatchés » entre les trois sites administratifs. Les places de travail ont dû être aménagées, les réseaux informatiques et de téléphonie adaptés. A l'ouverture de l'administration au public, le 12 janvier, nous disposions tout juste des accès au nouveau programme informatique et des entêtes de lettres des services « bricolées » par mes soins durant le week-end pour les premiers courriers et les premières quittances. La nouvelle base de données du Contrôle de l'habitant était indisponible, car encore en cours de fusion des cinq anciennes bases, non sans peine. Elle n'a été opérationnelle qu'au début février.

Les services repris de l'ACG, dont le fonctionnement était indépendant des administrations (social, curatelle, forêts, bibliothèque), ont tout simplement dû être « mis de côté » et invités à poursuivre leurs activités de manière totalement autonome dans un premier temps.

C'est sur ces bases, ou ces non-bases devrai-je dire, que l'administration a débuté son activité et la mise en place de son fonctionnement qui s'est fait sans coordination, « sur le tas ».

Vous comprendrez dès lors aisément que la tâche a été titanesque ces premières années. Heureusement, l'administration pouvait s'appuyer sur un paquet de connaissances et d'expérience de son personnel (plus de 800 ans pour la centaine de collaboratrices et collaborateurs).

C'est grâce à un engagement et un volontarisme exemplaires du personnel que les prestations à la population ont pu être assurées en tout temps. L'appréhension au changement et à l'inconnu de certaines personnes a pu être surmontée par l'entraide et la franche camaraderie qui nous unissent. Aussi, je dis ici publiquement ma reconnaissance et ma gratitude à l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli.

L'organisation actuelle a évidemment ses imperfections et ses failles. Ils restent somme tout raisonnables au regard de la situation, même si, et je peux l'entendre, ça ne fait jamais plaisir quand on en est la cible.

Le processus d'optimisation du fonctionnement de l'administration, dont la mise en œuvre arrive au terme d'une législature, est donc une évidence. Malgré sa jeunesse, l'Administration est déjà forte de l'expérience de nombreux défis particuliers (vacance à la tête de dicastères et du poste de syndic, crise sanitaire liée au Covid, situations d'urgences liées à des intempéries ou à une pollution d'eau, changement de législature, vacances à la tête de services communaux).

Les conclusions de nos réflexions vous ont été présentées au travers du Message du Conseil communal sur l'optimisation du fonctionnement de l'administration. Je n'y reviendrai pas.

Parmi les nombreux modèles possibles, et tenant compte de nos constats, l'organisation avec un Etat-major a été retenue.

Je vous rappelle en premier lieu ses missions :

Missions générales

- ✓ Etre un support au/à la Secrétaire général.e
- ✓ Etre l'interface entre le Conseil communal et l'administration
- ✓ Etre garant de la transversalité entre les services et les sections
- ✓ Veiller à la mise en œuvre d'une culture orientée projets et de processus transverses

Pour orchestrer cette nouvelle organisation, le Conseil communal a nommé quatre membres à l'Etat-Major, qui vont vous être présentés. Honneur à la hiérarchique ? Honneur aux dames ? Honneur à L'âge ? Ce n'est que peu important. »

Laurent Chammartin, chef du service des finances, Antoinette Clerc, cheffe du service population, Patrick Eltschinger, chef du service technique et Brigitte Cottet, cheffe du service administration générale font une brève présentation de leur personne et de leur parcours professionnel.

« Avec l'équipe de l'Etat-major, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour trouver un fonctionnement optimal pour notre Administration communale, tant pour les prestations à la population, à l'appui de nos autorités législatives et exécutives que pour le personnel communal. Je me réjouis des nouvelles perspectives qui s'annoncent avec cette structure et des ressources supplémentaires qui l'accompagneront. J'adresse mes remerciements au Conseil communal pour la confiance qu'il nous accorde. »

7. Informations et communications du Bureau

Séances 2022 du Conseil général

Les prochaines séances du Conseil général sont fixées au :

- 30 mai 2022 avec séance de relevé le 31 mai 2022
- 6 octobre 2022
- 5 décembre 2022 avec séance de relevé le 6 décembre 2022

Sortie du Conseil général – 16 septembre 2022

Le programme sera communiqué plus tard.

8. Divers

- Mme Yasmine Macheret Vuisternens-en-Ogoz à titre personnel

« Je m'interrogeais vis-à-vis de la route en gravier qui relie le stand de tir à la pépinière et qui est à ne pas confondre avec le chemin qui relie les habitations au stand de tir, même si à mon sens, il mérite également l'entretien.

Ayant le sentiment que maintenir cette route en gravier n'est pas une solution durable, car l'expérience générale de la vie a prouvé que dans le Gibloux, il y a chaque année de la pluie, des orages et des tempêtes qui ont pour conséquence d'endommager les chemins en gravier. Ma question pour le Conseil communal est donc la suivante : combien la remise en état de cette route coûtera annuellement à la collectivité et est-ce que vous réfléchissez à une autre solution ? »

- Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz
 « Comme je suis profondément convaincue que sur des petites causes concrètes de la vie quotidienne des gens, la commune peut avoir une influence directe, visible et appréciable, ma deuxième question concerne le bus 470 du CO.
 Effectivement, grâce au précieux travail de l'administration communale, respectivement du service du contrôle des habitants, j'ai pu réaliser un tableau qui illustre la démographie des jeunes de ces villages. Cependant, n'étant pas statisticienne ou quoique ce soit d'autre, ce tableau n'a qu'une valeur indicative.
 Vous voyez des chiffres rouges, il s'agit du nombre d'élève total qui selon mes chiffres dépasse la capacité maximale du bus à disposition car selon le [site internet des TPF](#), un bus non-articulé peut accueillir 44 personnes assises et 30 debout, soit 74 personnes. On devine donc que les capacités sont atteintes uniquement grâce aux élèves potentiels du CO.
 Comme il s'agit de bus de ligne et que les capacités ne sont plus respectées, ma question est la suivante : est-ce que le Conseil communal est en discussion avec les TPF pour régler ce problème ?

Année de naissance	Nbre d'élèves (VO+R.+V.)	Année scolaire	Nbre d'élèves par « volée »
2001	17 + 3 + 3 = 23	2016	23 + 21 + 20 = 64
2002	16 + 4 + 1 = 21	2017	21 + 20 + 20 = 61
2003	10 + 4 + 6 = 20	2018	20 + 20 + 26 = 66
2004	6 + 8 + 6 = 20	2019	20 + 26 + 31 = 77
2005	15 + 5 + 6 = 26	2020	26 + 31 + 25 = 82
2006	20 + 3 + 8 = 31	2021	31 + 25 + 32 = 88
2007	17 + 5 + 3 = 25	2022	25 + 32 + 31 = 60
2008	12 + 9 + 11 = 32	2023	32 + 31 + 29 = 92
2009	17 + 5 + 9 = 31		
2010	15 + 6 + 8 = 29		

- Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz
 « Proposition parc à vélos
 Comme vous le savez certainement déjà mais j'aime le rappeler, la commune dispose de quelques points stratégiques en ce qui concerne les bus.
 Parmi les points clés, ceux-ci je cite :

- Vuisternens-en-Ogoz croisée, qui porte bien son nom car il est, physiquement, à la croisée des routes entre Fribourg, Bulle et Romont ;
- Farvagny-le-Grand centre, car comme à Vuisternens les 336 et les 470 passent par cet arrêt mais on ajoute aussi les 337 et même un Car postal ;
- Et aussi Magnedens-bifurcation, qui est un point important, notamment, pour les habitants de Corpataux car ils peuvent se rendre jusqu'à cet arrêt et par conséquent bénéficier de l'offre des bus accélérés.

Le point commun entre les deux derniers arrêts que j'ai cités c'est qu'ils disposent déjà d'un « parc à vélo » contrairement à Vuisternens-en-Ogoz.
 Donc ma proposition au sens de l'art. 47 du RCG est la suivante, je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de rajouter un parc à vélo à Vuisternens-croisée. »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

M. Yves Rumo

Concernant la route en gravier qui relie le stand de tir à la pépinière, elle a été réalisée selon les remarques du législatif de l'ancienne législature.

Concernant les lignes de bus, la commission des transports y travaille déjà et fait son possible afin que la situation soit améliorée mais sans garantie, il y a aussi eu un contact avec les TPF et un bus a déjà été ajouté.

Et concernant les parcs pour vélos, ce point est discuté dans le projet LHand en cours pour les arrêts de bus.

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens
*« Moratoire de 3 ans sur la vente de bâtiments et de parchets communaux.
"N'attendez pas pour acheter l'immobilier, achetez l'immobilier et attendez".
Cette citation de l'homme d'affaires et conférencier T. Harv Eker illustre bien la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'Etat de Fribourg l'a d'ailleurs bien identifié en réduisant ses charges de location et en devenant davantage propriétaire de biens immobiliers. Dans son plan de législature 2021-2026, le Conseil communal nous dit vouloir vendre au moins deux de ses bâtiments (à Magnedens, Villarsel-le-Gibloux ou Rueyres-St-Laurent). Je cite le message : « L'évolution d'une collectivité passe par la construction de nouveaux centres (...) cela implique une désaffectation de certains bâtiments qui deviennent une charge financière pour la commune. Aussi, il s'agira de valoriser ces biens en les vendant, à l'exception de ceux pour lesquels un besoin avéré est identifié ».*
Sachant que le besoin avéré d'aujourd'hui n'est peut-être pas celui de demain, je voudrais savoir si notre très jeune nouvelle commune possède une stratégie immobilière fine construite sur la durée (horizon 2035), telle que vient de l'établir le canton de Fribourg ?
Parce que lorsqu'on parle de vendre des bâtiments, il me semble important de ne pas oublier qu'au-delà de la pierre, c'est de la terre (souvent bien placée, en centre village) dont la commune se séparerait potentiellement. Le fait qu'on veuille se soulager aujourd'hui de charges d'entretien, il est vrai souvent trop élevées, ne devrait pas être le seul élément à prendre en considération dans notre réflexion.
Ainsi, la remise à la nature de certaines parcelles (développement de la biodiversité), la mise en location pour des projets de coopératives citoyennes, la réflexion autour des enjeux liés aux réseaux de santé, etc... sont autant de points qui devraient être questionnés attentivement. Les exemples peuvent être nombreux car les défis environnementaux et sociaux (présentés par exemple dans le film « Demain » ou via les nombreuses initiatives citoyennes qui naissent dans le monde) vont continuer d'occuper nos débats
Avant donc de potentiellement vendre nos biens, je propose un moratoire de 3 ans sur la vente des bâtiments et des parchets communaux. Dans cet intervalle, et en suivant l'exemple du Conseil d'Etat¹ (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/strategie-immobiliere.pdf>) dont j'ai parlé précédemment, je propose que la commune de Gibloux établisse une stratégie immobilière en incluant une consultation citoyenne. Cette stratégie pourrait prendre ses racines sur une analyse SWOT des biens communaux, une réflexion autour de la possibilité d'octroyer des droits de superficie plutôt que des vendre des biens, ou d'explorer les pistes de locations de ces objets, ...). Au-delà du très bon recensement des bâtiments qui existe déjà, il s'agit aujourd'hui de ne pas se précipiter et de définir les meilleurs usages de tous ces biens avant de potentiellement s'en séparer et/ou de mener leurs mutations. Car une fois vendu, il est trop tard pour revenir en arrière sans perdre beaucoup.

¹ Extrait du document : « Elle n'est pas une liste de critères utilisés pour entreprendre ou non un projet particulier, mais propose des axes stratégiques à respecter au travers des décisions concernant le patrimoine immobilier de l'Etat. Avec la nouvelle stratégie, le Conseil d'Etat dispose d'un outil qui lui permet de piloter le développement de ce secteur clé avec une plus grande cohérence et de répondre aux exigences économiques, environnementales et pratiques auxquelles doit faire face l'Etat de Fribourg dans la gestion de ses bâtiments. Elle lui donne une vision globale de son parc immobilier – près de 700 objets recensés – et de la manière dont il entend le gérer, au lieu de prendre des décisions isolées sur les projets qui lui sont présentés. La stratégie lui permet également d'évoluer avec les nouveaux modes de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et de promouvoir une gestion moderne et dynamique des bâtiments dont celui-ci a la responsabilité. »

Avec un moratoire de seulement 3 ans, cela permettrait tout de même, en cas de vente jugée pertinente par notre Conseil général, de tenir le plan de législature qui se termine en 2026. Les objectifs du Conseil communal pourraient ainsi être tenus, mais sans précipitation.

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traité lors de la prochaine séance.

- M. Claude Chassot Le Glèbe à titre personnel

Il adresse ses remerciements au Conseil communal pour la présentation du crédit d'investissement pour l'assainissement de la Route du Glèbe et au Conseil général d'avoir accepté cet investissement.

M. Yves Rumo

Pour donner suite à l'intervention de M. Florian Clerc, une séance d'information pour les habitants de Magnedens est fixée au 4 mai 2022 et pour les habitants de Farvagny-le-Petit, le 12 mai 2022.

L'étude de Team+ est toujours en cours pour les villages du haut du Gibloux, le résultat devrait être présenté durant cette année encore.

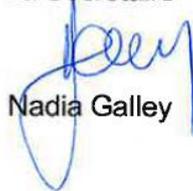
- M. Léo Bulliard représentant le cercle de Farvagny

« Lors d'une matinée de travail, notre groupe s'est penché sur le projet d'agrandissement de la STEP d'Autigny. Il nous est apparu que le dimensionnement actuel de l'installation ne permet de traiter que la moitié du volume d'eau qui y parvient. Il arrive que par gros temps, l'eau rejetée dans la Glâne ne correspond pas aux exigences légales. Bien que conscients que le projet d'agrandissement est lié à de nombreuses contraintes qui ne se décident pas au niveau de Gibloux, nous appelons toutefois le Conseil communal à accélérer tant que possible le processus en cours et également à concrétiser au plus vite les projets de mise en séparatif afin d'alléger le volume d'eau traitée. Nous invitons également nos collègues du Conseil général, particulièrement la Commission des eaux, à considérer cette situation et de la prendre en compte dans la politique tarifaire concernant l'eau. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40.

Approuvé, le 30 mai 2022

La Secrétaire



Nadia Galley

La Présidente



Sophie Tritten